

Doyet, le 16 janvier 2024

OBIET : Information tarifs eau consommée et rejetée en 2024 – Régies Eau potable & Assainissement collectif

Madame, Monsieur,

Alors que le Syndicat Eau et Assainissement Région Minière aborde aujourd'hui sa 76^{ème} année d'existence, il doit faire face, comme tout consommateur d'énergie, à une crise imprévisible et sans précédent ayant pour conséquence la constatation d'une inflation record.

Malgré cela, l'environnement continue d'être au cœur de toutes les préoccupations et gérer au mieux les ressources naturelles telles que l'eau relève de notre responsabilité, c'est aussi préserver notre santé, notre monde et celui de notre descendance.

Il était donc de notre **devoir et responsabilité** aujourd'hui de proposer un plan de mesures axé sur l'effort collectif et devant permettre notamment, eu connaissance des conditions économiques du moment, de **continuer à investir durablement et significativement dans le renouvellement des réseaux d'eau potable (3 M€) et d'assainissement (1,5 M€)** et ainsi assurer la continuité de desserte pour les années à venir de l'ensemble du territoire qui nous incombe.

Ainsi, une des mesures parmi celles décidées par nos élus et impactant chacun de nos foyers sera une revalorisation modérée des tarifs de vente d'eau et d'assainissement au regard du contexte économique actuel. Pour l'eau consommée en 2024, le **surcoût mensuel** pour un foyer consommant **100 m3/an** sera de l'ordre de **9,80€ TTC / mois en plus** par rapport à 2023. Pour l'eau usée rejetée, il sera en moyenne de l'ordre de **14 € TTC / mois en plus** par rapport à 2023 (*seulement les abonnés concernés par l'assainissement collectif et desservis par le Syndicat Région Minière**).

A titre d'exemples :

Un abonné consommait 100 m3 en 2023. Il consomme toujours 100 m3 en 2024, alors il paiera en 2024 (9.80x12) soit environ 118 € TTC de plus qu'en 2023. (part abonnement incluse et inchangée)

Un abonné rejetait 100 m3 en 2023. Il rejette toujours 100 m3 en 2024, alors il paiera en 2024 (14x12) soit environ 168 € TTC de plus qu'en 2023. (part abonnement incluse)

Parallèlement, cette mesure sera accompagnée de la possibilité de mettre en place la **mensualisation automatique** au plus tard à **compter du 01 janvier 2025** (Nous communiquerons à ce sujet courant 2024).

En attendant et afin de ne pas être surpris à la réception des prochaines factures semestrielles et vous trouver dans l'incapacité de pouvoir la régler, nous vous conseillons de provisionner le surplus lié à la hausse des tarifs comme évoqué précédemment.

Par ailleurs, ces informations tarifs 2024 sont également présentes sur notre site internet.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président du Syndicat,
Guy COURTAUD**



* abonnés concernés par l'assainissement collectif et situés sur les communes de Bézenet, Montmarault, Chamblet, Chappes, Murat, Deneuille les mines, Maillet, Verneix, Cosne d'Allier, Hyds, Vaux, Doyet et St Priest en Murat.

Info « Prix de l'eau »

Pourquoi paie-t-on l'eau ?

La ressource en eau est gratuite à l'état naturel, mais elle n'est pas pour autant potable. Le prix de l'eau du robinet correspond à l'ensemble des services nécessaires pour la capter, la traiter, la rendre potable, la distribuer et la dépolluer, **24h/24, 7j/7j**. Votre facture finance aussi les investissements liés, par exemple, à une nouvelle usine de dépollution des eaux usées ou aux renouvellements de canalisations.

En France, selon le principe de "l'eau paie l'eau" et contrairement à d'autres pays qui peuvent faire supporter une partie de ces charges par les impôts, toutes les charges des services d'eau et d'assainissement sont supportées par l'utilisateur et la facture d'eau.

Les chiffres clés du Syndicat Région Minière

EAU POTABLE

- population desservie : 25 853 habitants/17 755 abonnés
- 1 427 km de réseaux d'eau potable (c'est la distance Lille-Marseille + La Rochelle-Chambéry !)
 - Linéaire renouvelé
 - En 2020 : 18 km
 - En 2021 : 21 km
 - En 2022 : 17 km
- 1 station de production « La Mitte-Reugny » sous surveillance 7/7, 24h/24
- 3 000 000 € de travaux annuels pour assurer un taux de renouvellement responsable et permettre la distribution durable d'une eau de qualité à tous nos abonnés (99% des analyses conformes)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- population desservie : 5.819 habitants/3.784 abonnés
 - 63.85 km de réseaux (séparatif + unitaire)
- 16 stations d'épuration à surveiller et entretenir...

Le Syndicat Région Minière, c'est également 30 employés qui œuvrent chaque jour pour vous assurer un service Eau Potable et Assainissement continu, le plus fiable et le plus responsable possible.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Service d'astreinte : 7/7j et 24h/24